

## Évaluer, c'est mieux décider et assurer la transparence de l'action publique

## UN ACTE POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE

L'évaluation est certes un acte technique qui nécessite de définir des critères et une méthodologie mais c'est aussi et avant tout un acte politique et démocratique. L'évaluation permet, à l'instant « T », de croiser les points de vue et des regards différents sur une politique ou un dispositif régional, de mettre en évidence des points de force, des points de faiblesse, des points de divergence appréciés au regard d'une volonté et de choix politiques clairement assumés.

La démarche évaluative aide à la décision et fabrique de la transparence en agrégeant plusieurs aspects :

L'évaluation répond aux aspirations de la société civile à une plus grande transparence de l'action publique: elle porte un regard sur la gestion publique en rendant compte aux citoyens des résultats de la politique conduite.

L'évaluation alimente la réflexion et le débat : en associant à la réflexion l'ensemble des acteurs concernés (élus, bénéficiaires, partenaires), l'évaluation contribue à construire une vision collective des enjeux, des objectifs, des résultats d'une politique/d'un dispositif.

L'évaluation éclaire la décision: les recommandations préconisées par le rapport final permettent d'aménager, de préciser, de compléter, voire éventuellement d'abandonner la politique/le dispositif évalués.

L'évaluation rend compte de l'usage des fonds publics: les constats et recommandations conduisent à une utilisation optimale de l'argent public même si l'économie financière n'est pas l'objectif premier d'une évaluation.

## **DES PRINCIPES INTANGIBLES**

L'assemblée régionale a affiché clairement ses ambitions en matière d'évaluation en créant par délibération votée en séance plénière (octobre 2016) la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), officiellement installée en mars 2017. Ses travaux et plus largement tous ceux menées en matière d'évaluation en Nouvelle-Aquitaine s'appuient sur un certain nombre de principes :

La pluralité: l'ensemble des groupes politiques sont représentés et participent aux travaux de la CEPP et des COPIL (comités de pilotage) des évaluations; un élu d'opposition peut même présider un COPIL. La société civile contribue à ces travaux par la présence de quatre membres du CESER.

La transparence: les résultats des évaluations sont débattus au sein de comités de pilotage constitués le plus souvent des principales parties prenantes des politiques évaluées. Les principaux éléments de l'évaluation sont mis à la disposition de toutes les parties qui souhaitent les consulter et leur diffusion est assurée auprès de tous ceux qui en font la demande sur le site internet de la Région. Les résultats des

évaluations et le suivi des recommandations sont débattus en séance plénière.

L'indépendance: pour que l'évaluation des politiques publiques soit utile, il importe que ses résultats soient crédibles. C'est pourquoi la Région a recourt à des experts internes et externes dont la déontologie et la compétence méthodologique spécifique garantissent la robustesse et l'impartialité des conclusions.

## **UNE UTILITÉ AVÉRÉE**

Présentés aux séances plénières des 10 avril, 26 juin et 23 octobre 2017, les résultats et recommandations de trois évaluations ont permis d'alimenter et de préciser les politiques conduites en Nouvelle-Aquitaine depuis 2016.

Évaluation des actions en faveur de la jeunesse: cette évaluation qui a porté sur la période 2011-2014 en ex-Aquitaine a montré aue l'action régionale apparaissait globalement satisfaisante, elle souffrait d'une absence de stratégie (démarches juxtaposées, multiplication des actions nuisant à la lisibilité globale, déficit d'animation...). Suite aux recommandations, la politique jeunesse a été repensée autour d'un ensemble structuré d'interventions faisant apparaître un choix stratégique de publics, de thématiques et de territoires; une direction dédiée a été créée au sein des services et un schéma régional jeunesse élaboré.

Évaluation de la politique régionale en faveur de l'agriculture biologique: les aides régionales sur la période 2007-2014 en ex-Aquitaine ont sécurisé la conversion durable des agriculteurs mais leur apport s'est avéré plus contrasté sur certains points (renforcement commercial, actions de promotion auprès du public, organisation d'événements concurrentiels...).

Les recommandations ont nourri l'écriture du Plan bio 2017-2020 et fixé un cadre clair de relations avec les structures professionnelles : gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs du bio, regroupement des structures à l'échelon régional, contractualisation pluriannuelle par projet, aide aux conseils...

Évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services Patrimoine et Inventaire de Nouvelle-Aquitaine : l'évaluation a notamment préconisé de clarifier les objectifs, d'aller vers une planification pluriannuelle des actions de médiation et de repenser les actions de communication. Des actions répondant à ces problématiques ont été mises en place depuis : nouvelle stratégie numérique (2018-2020), fusion des plateformes de diffusion des dossiers Inventaire (2018), vidéo-guides à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, mutualisation et déploiement des outils de médiation développés par l'un des trois sites à l'échelle de la grande Région...